

Notes

NOTES GENERALES

ANNULATION DE COMANDE : pour toute annulation de commandes se trouvant déjà à notre dépôt de Sassuolo, € 3,50 au mc sera retenu, correspondant aux frais de transport et de sélection.

En ce qui ce concerne l'annulation de quantités inférieures à 10 mc ou dans le cas de décors ou des pièces spéciales, une retenue minimum de € 35,00 sera effectuée.

ANNULATION DE COMANDE TRANCHES cm 120x278: Pour l'annulation des commandes de matériel déjà livré à votre dépôt de Sassuolo, nous facturons 5,00 € au Mq à titre de contribution aux frais de transport et de resélection.

En ce qui ce concerne l'annulation de quantités inférieures à 10 mc une retenue minimum de € 50,00 sera effectuée.

CONTREMARQUE : pour les commandes limitées qui sont " en complément" ou "expéditions simples" la majoration suivante sera appliquée: jusqu'à 10 boîtes, € 20,00 net fixe.

Pour les décors et pièces spéciales, au détail € 20,00 prix fixe.

PALLET EPAL : pour chaque Palette EPAL livrée, € 12,00 seront facturés.

CAISSE POUR TRANCHES : le montant de 160,00 € vous sera débité pour chaque caisse livrée (maximum 18 dalles pour caisse).

CHEVALET POUR TRANCHES : le montant de 300,00 € vous sera débité pour chaque chevalet livré (maximum 44 dalles pour chevalet).

NORMES UNI EN : le respect des caractéristiques techniques des normes internationales UNI EN est valable uniquement pour les matériaux en 1er choix.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. RÈGLEMENT CONTRACTUEL

1.1. Les conditions générales présentes (ci-après les « Conditions ») constituent une partie intégrante de tous les contrats de vente auxquels participe la société Ceramica Sant'Agostino S.p.A ci-après également appelée le « Vendeur ». Sauf dans les cas individuels où elles ont été remplacées par des accords expressément écrits et signés par le Vendeur, elles constituent le règlement exclusif de ces ventes. Si l'une ou plusieurs parties de ces Conditions ou des contrats individuels qui les incluent s'avèrent être invalides, les Conditions générales ou particulières restent valides dans leur ensemble ; les parties invalides sont remplacées par des accords qui se rapprochent le plus possible de la volonté initiale des parties.

1.2. Les conditions générales, quelles qu'elles soient, reportées sur la correspondance ou la confirmation de l'Acquéreur, ne peuvent en aucun cas s'opposer ni prévaloir sur celles du Vendeur.

2. OBJET DE LA FOURNITURE

2.1. La fourniture comprend uniquement les carreaux en céramique, l'autre matériel, les prestations (ci-après les « Produits ») dans les quantités précisées sur notre confirmation de commande.

3. CONCLUSION DU CONTRAT DE VENTE

3.1. Le contrat est conclu au moment où le Vendeur ou l'Acquéreur sont informés du consentement écrit de l'autre partie.

3.2. La commande qui n'a pas été confirmée par écrit ne peut, en aucun cas, être considérée comme acceptée à moins que le Vendeur ne l'exécute en envoyant ou en livrant les Produits. La livraison partielle des Produits commandés n'implique pas l'acceptation de l'ensemble de la commande mais seulement de la partie de Produits effectivement livrés.

3.3. Le texte de la confirmation de commande Ceramica Sant'Agostino S.p.A. doit prévaloir dans tous les cas sur le texte difforme de l'offre éventuelle ou de la commande.

3.4. Si la confirmation de commande Ceramica Sant'Agostino S.p.A. présente des différences dans les éléments individuels qui la composent par rapport aux accords ou aux commandes et que l'Acquéreur n'a pas contesté par écrit dans un délai de 7 jours à compter de la confirmation, la société Ceramica Sant'Agostino S.p.A. entend qu'il l'a acceptée telle quelle a été rédigée.

4. PRIX

4.1. Les prix de vente des Produits sont indiqués dans la liste de prix du Vendeur en vigueur au moment de la confirmation de commande. Ces prix ne sont pas contraignants : le Vendeur se réserve donc le droit de les modifier avant l'acceptation de la commande. En cas de contrats de vente à livraisons réparties, le prix, s'il n'a pas été convenu par écrit, sera celui de la liste de prix en vigueur au moment des livraisons individuelles.

4.2. Pour tous les Produits destinés à l'étranger, les prix peuvent être calculés, au choix du Vendeur, dans la devise étrangère du pays de destination ou en Euros.

4.3. Les prix convenus pour chaque vente sont nets, pour une livraison départ usine, sauf accord différent conclu par écrit.

4.4. Si, entre la date de la commande (même après la confirmation de commande) et celle de la livraison, les coûts des matières premières, de la main-d'œuvre, des combustibles, les frais de la production, du transport, etc. subissent des augmentations, Ceramica Sant'Agostino S.p.A peut augmenter le prix convenu en le communiquant par écrit à l'Acquéreur via fax ou courrier électronique.

Toutefois, si ce prix dépasse de 20% celui convenu au moment de la commande, l'Acquéreur peut résilier le contrat en notifiant sa volonté au Vendeur par lettre recommandée dans un délai limite de 10 jours à compter de la réception de l'avis d'augmentation de prix. À défaut, le nouveau prix sera considéré comme accepté.

5. LIVRAISONS

5.1. Sauf accord contraire par écrit, la livraison des Produits et leur retour en Italie et à l'étranger s'effectue selon la formule « départ usine ». Cette formule, ainsi que les formules de retour qui ont été convenues par écrit en alternative à celle-ci, se reportent aux « Incoterms » de la Chambre de Commerce Internationale de Paris, dans l'édition en vigueur au moment de la vente.

5.2. Le transporteur qui devra effectuer le transport sera indiqué par l'Acquéreur.

5.3. La marchandise, même si elle est vendue « franco destinataire » ou « franco domicile de l'Acquéreur », voyage aux risques et périls de ce dernier et la société Ceramica Sant'Agostino S.p.A. n'est plus aucunement responsable lorsqu'elle remet la marchandise au transporteur auprès duquel l'Acquéreur, après avoir effectué les vérifications opportunes, devra éventuellement déposer des plaintes.

6. DÉLAIS DE LIVRAISON

6.1. Le délai établi pour la livraison des Produits doit être acceptable pour les deux parties. Le délai de livraison a un caractère purement indicatif et non essentiel : les retards éventuels dans les livraisons, les interruptions, les suspensions totales ou partielles des fournitures ne donnent pas droit à des indemnisations ou à des dommages et intérêts, sauf accord différent conclu par écrit.

7. CAS DE FORCE MAJEURE

7.1. Le Vendeur n'est pas responsable à l'égard de l'Acquéreur en cas de manquement à une obligation, y compris le défaut ou le retard de la livraison causé par des événements qui échappent à son contrôle raisonnable, tels que, à titre purement indicatif, un défaut ou un retard de livraison du matériel de transformation de la part des fournisseurs, des pannes aux machines, des grèves et d'autres actions syndicales, une coupure des flux d'énergie, une interruption ou des difficultés de transport.

8. ÉCHANTILLONS

8.1. Les données contenues dans les documents illustratifs de Ceramica Sant'Agostino S.p.A, ainsi que les caractéristiques des échantillons et des modèles que la société a envoyés à l'Acquéreur, ont un caractère d'indications approximatives. Ces données n'ont pas de valeur obligatoire sauf dans la mesure où elles ont été expressément mentionnées comme telles dans l'offre ou dans l'acceptation par écrit de Ceramica Sant'Agostino S.p.A.

9. PAIEMENTS

9.1. Toute obligation de paiement entre les parties doit être effectuée au siège de la société Ceramica Sant'Agostino S.p.A.

Tout paiement effectué à des agents, représentants ou auxiliaires de commerce de la société Ceramica Sant'Agostino S.p.A. n'est pas considéré comme effectué tant que les sommes relatives ne parviennent pas à Ceramica Sant'Agostino S.p.A.

9.2. Sauf accord contraire, les paiements doivent être effectués par l'Acquéreur, par virement bancaire, dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. Tous les frais de banque et de négociation sont à la charge de l'Acquéreur.

Dans tous les cas, en présence de factures avec un montant des Produits inférieur ou égal à 1 600,00 euros payables par reçu bancaire, il sera émis un seul effet avec une échéance de 60 jours, indépendamment des conditions normales convenues avec l'Acquéreur.

9.3. Les ristournes éventuelles ou les accords spéciaux sur les fournitures individuelles ne doivent être considérés comme valables que si expressément indiqués par écrit sur les factures relatives à ces livraisons.

9.4. Les compensations avec des crédits éventuels, quelque soit leur cause, à l'égard de la société Ceramica Sant'Agostino S.p.A. ne sont pas admises.

9.5. En cas de retard, même partiel, dans les paiements, le Vendeur aura le droit de percevoir, sans aucune nécessité de mise en demeure, outre les dommages éventuels, les dommages et intérêts comme déterminés par le Décret législatif n°231/2002.

De plus, le défaut ou le retard dans le paiement, même partiel, des factures, pour une raison quelconque, donne droit à Ceramica Sant'Agostino S.p.A. sans préjudice de toute autre action, d'exiger le paiement anticipé des fournitures restantes.

Le défaut ou le retard de paiement, même partiel, du prix dans les délais convenus est une cause de résiliation, en vertu de l'art. 1456 du Code civil italien, du contrat auquel il se rapporte et justifie dans tous les cas, en vertu de l'art. 1460 du Code civil italien, le refus d'exécuter toute autre obligation contractuelle et d'annuler la réalisation de toutes les autres commandes en cours, sans que l'Acquéreur ne puisse demander aucune compensation, indemnisation, ou autre.

10. CLAUSE D'ESTOPPEL

10.1. Aucune exception, contestation ou controverse relative à la qualité des marchandises, à des vices ou des défauts, ou à tout autre aspect du contrat, sauf celles de la nullité, l'annulation ou la résiliation du contrat, ne sera efficace et ne pourra être prise en compte, et aucune action ne pourra être engagée, sauf après le paiement intégral du prix.

11. CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS, GARANTIES ET RÉCLAMATIONS

11.1. Les carreaux et autres produits céramiques fabriqués par Ceramica Sant'Agostino S.p.A. sont conformes aux normes européennes UNI EN 14411 et internationales ISO 13006 applicables à la classe de produit correspondante. Pour les produits vendus aux revendeurs professionnels, ceux-ci sont responsables de l'exactitude des informations techniques fournies aux utilisateurs finaux et/ou aux magasins de détail. La classification du produit est indiquée par Ceramica Sant'Agostino S.p.A sur le matériel publicitaire ou sur les listes de prix, l'Acquéreur doit donc utiliser les Produits en fonction de la classification fournie par le Vendeur. Afin de faciliter les indications d'utilisation et d'adapter les classifications standards aux spécificités de la production de Ceramica Sant'Agostino S.p.A., des mentions ou des symboles appropriés sont placés en regard de chaque produit dans les listes de prix ou les catalogues pour indiquer l'utilisation spécifique recommandée par le Vendeur.

11.2. Les différences de tonalité ne sont pas un défaut des Produits mais une caractéristique du matériel spécifique cuit à des températures élevées. L'exigence particulière antigel s'applique uniquement aux Produits que le FABRICANT garantit expressément avec une indication spécifique sur le matériel publicitaire ou sur les listes de prix. En l'absence de cette indication, les matériaux céramiques sont seulement et uniquement considérés pour une utilisation à l'intérieur ou de toute manière dans des locaux à l'abri des intempéries. La garantie antigel a une durée de deux ans.

11.3. Le matériel en céramique avec une surface brillante ne peut pas être utilisé dans les locaux au rez-de-chaussée ayant un accès à l'extérieur, ni dans les locaux où un grand piétement est prévu. Les carreaux brillants sont également susceptibles d'être assez dérapants, spécialement s'ils sont mouillés ; le Vendeur déconseille par conséquent de les utiliser dans des locaux publics. Pour les locaux qui prévoient une forte fréquentation, l'ACHETEUR ne doit acheter que les produits que le Vendeur recommande spécifiquement d'utiliser dans les lieux publics.

11.4. Les représentations des Produits sur les dépliants et d'autres publicités du Vendeur sont purement illustratives et ne représentent pas obligatoirement le résultat esthétique final de pose du produit spécifique représenté.

11.5. Le Vendeur garantit la bonne qualité et l'absence de vices dans les Produits fournis. La garantie est limitée aux matériaux de 1er choix, avec une tolérance de 5 %. La garantie ne couvre pas les Produits classés par Ceramica Sant'Agostino pour des qualités inférieures au 1er choix ou pour des lots de produits de fin de série, vendus en vrac ou signalés comme étant des lots spéciaux/d'occasion.

11.6. Le Vendeur n'est pas responsable des vices ou des anomalies relevés sur les Produits qui ne sont pas dus à la qualité des Produits mais à l'usage impropre qu'en ont fait les Acquéreurs ou ses ayants droit. En particulier, le Vendeur n'accepte pas de réclamations ou de contestations en rapport aux situations décrites ci-dessus.

11.7. L'ACHETEUR est tenu de vérifier la qualité et la quantité des marchandises dans un bref délai après leur réception et, en règle générale, avant leur mise en service, afin de déceler d'éventuels défauts manifestes.

Sans préjudice des limites d'acceptabilité de la norme internationale EN14411 (ISO 13006), les Parties reconnaissent comme étant des vices évidents les défauts (et non les effets intentionnels) des produits déjà perceptibles au moment de leur réception, qui rendent le matériel impropre à l'usage ou en diminuent sensiblement la valeur, à titre d'exemple, mais sans s'y limiter :

- les défauts de surface (gouttes, taches, lignes dues au traitement numériques, tons mélangés, hors tons, etc.) ;
- les défauts dimensionnels (gabarit, planéité, épaisseur, équerrage, rectitude des bords) ;
- les défauts structurels (fissures, écaillage, etc.).

Notes

Alors que sont identifiés comme des vices cachés (par exemple, mais sans s'y limiter) :

- la capacité à se tacher (lorsque le produit retient anormalement la saleté ou est difficile à nettoyer, sans que cela ne soit dû à une installation et/ou un entretien incorrects) ;
- une brillance différente (non intentionnelle et indétectable pendant la production et avant l'installation, mais détectable dans des conditions de lumière rasante) ;
- les fractures présentes après la pose (non imputables à une coupe et à une pose incorrectes).

Le matériel considéré comme défectueux ne doit en aucun cas être posé et doit rester à la disposition de Ceramica Sant'Agostino S.p.A. pour les contrôles qu'elle jugera opportuns d'effectuer ; toute intervention ultérieure (retour, réparation ou autre) doit être préalablement autorisée par écrit par le Vendeur. Les réclamations doivent être communiquées par l'Acquéreur à Ceramica Sant'Agostino S.p.A par écrit dans les 8 jours à compter de la livraison de la marchandise. Pour les vices cachés, le délai est de 8 jours à compter de la découverte du vice. En aucun cas, Ceramica Sant'Agostino S.p.A. n'est responsable des vices qui sont dénoncés 1 an après la livraison des Produits au premier Acquéreur du vendeur. À cette fin, par dérogation expresse à l'art. 1519-quinquies du Code civil italien, le revendeur ne peut exercer de recours contre le Vendeur que dans un délai de 1 an à compter de la livraison des Produits.

11.8. En général, la garantie s'applique uniquement aux vices relevés sur les produits qui ne sont pas encore posés. Pour les éventuels vices cachés qui ne peuvent être détectés qu'après la pose, il est toutefois nécessaire pour l'application de la garantie que le Vendeur s'assure que la pose a été effectuée dans les règles de l'art (selon les codes de pose nationaux ou selon les normes de pose européennes - ISO).

Cette garantie du Vendeur est réputée exclue dans les cas où les défauts et vices ne sont pas imputables au processus de fabrication et découlent de la transformation du produit lui-même, tels que ceux résultant d'un perçage, d'un façonnage et/ou d'une coupe, etc. qui n'ont pas été effectués conformément aux critères de bonne/correcte pose.

11.9. La garantie du Vendeur se limite au remplacement des produits défectueux par d'autres de même type exempts de vices, transport inclus. Le remboursement d'autres charges et/ou frais accessoires et, notamment, les frais de démolition et de remise en état des Produits, le manque à gagner dû à l'interruption ou à la suspension des activités, les désagréments, les dommages indirects, etc. est exclu. La présence de carreaux défectueux n'affecte pas la qualité de l'ensemble de la fourniture et n'entraîne pas l'obligation de remplacement intégral. Dans tous les cas, la garantie du Vendeur ne pourra excéder cinq fois la valeur du matériel contesté, avec un maximum absolu de 10 000,00 (dix mille) euros.

11.10. Le Vendeur n'est pas responsable des réclamations dues à une classification du matériel céramique de la part d'organismes de contrôle ou de certification autres que ceux de la Norme UN EN 14411. Toute expertise technique activée par l'Acquéreur doit obligatoirement se fonder sur la conformité du matériel vendu avec les spécifications techniques indiquées par le Vendeur, en vigueur en Italie.

11.11. L'Acquéreur ne pourra promouvoir d'expertises sur la marchandise reçue, s'il ne prévient pas immédiatement le Vendeur du décret de nomination de l'expert et s'il ne donne pas le temps au Vendeur d'intervenir sur les opérations d'expertises.

11.12. Toute contestation sur le matériel ne donne pas le droit à l'Acquéreur d'interrompre ou de retarder la totalité ou une partie du paiement dans les délais convenus, en vertu de l'article 10 précédent.

11.13. Si la réclamation s'avère être infondée, l'Acquéreur devra dédommager Ceramica Sant'Agostino S.p.A. de tous les frais occasionnés pour la vérification (voyages, expertises, etc.).

12. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

12.1. Il est convenu entre les parties que la vente des Produits est effectuée avec la réserve de propriété en faveur du Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix convenu, en vertu de l'article 1523 et des articles suivants du Code civil italien. Néanmoins, le risque de perte de la marchandise passe à l'Acquéreur à partir du moment de la livraison des Produits au transporteur.

Pour les ventes à l'étranger, dans le cas où la marchandise est vendue et livrée à des clients tiers avant le passage de propriété dans le cadre de rapports commerciaux de l'Acquéreur même, la réserve de propriété en faveur du Vendeur reste la même à l'égard des tiers, lorsque la loi le permet.

12.2. En cas de défaut de paiement de l'Acquéreur, le Vendeur peut, sans aucune formalité, y compris la mise en demeure, retirer toute la marchandise objet de la réserve de propriété et, éventuellement, si la loi le permet, tous les titres de créance envers des tiers en rapport avec elle, sous réserve de tout autre recours en justice approprié, pour le préjudice subi.

13. AGENTS

13.1. Les agents du Vendeur s'occupent de la promotion des ventes et ne sont pas autorisés à agir au nom et pour le compte du Vendeur sauf autorisation spécifique par écrit.

13.2. Les commandes transmises par les agents ne contraignent pas le Vendeur et doivent être expressément acceptées par écrit par le Vendeur même.

13.3. Les modifications des conditions générales de vente, les offres, les crédits ou les rabais accordés par les agents ou d'autres intermédiaires ne sont pas valables, sauf s'ils sont acceptés par écrit par le Vendeur.

14. RÉSILIATION DU CONTRAT

14.1. L'Acquéreur ne peut céder sa position dans le contrat ou dans les rapports individuels obligatoires découlant de cet accord sans l'acceptation écrite de Ceramica Sant'Agostino S.p.A : dans ce cas aussi, l'Acquéreur reste tout de même solidairement responsable avec le cessionnaire pour les obligations cédées.

15. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

15.1. Ceramica Sant'Agostino S.p.A. est le titulaire et le détenteur légitime des exclusivités relatives aux marques, aux dessins, aux brevets d'invention et aux modèles.

15.2. Les fournitures reçues par Ceramica Sant'Agostino S.p.A sont destinées à l'installation chez l'utilisateur final et il n'est pas admis d'effectuer d'autre forme de revente à des intermédiaires commerciaux autres que les utilisateurs finaux, sauf autorisation préalable par écrit de la part de Ceramica Sant'Agostino S.p.A. La revente de la marchandise en violation de cette interdiction doit donc être considérée comme non autorisée et comparée à un usage illicite des droits de propriété industrielle et intellectuelle de

Ceramica Sant'Agostino S.p.A, avec le droit de Ceramica Sant'Agostino S.p.A de demander la saisie chez n'importe quel détenteur. Ceramica Sant'Agostino S.p.A. se réserve le droit d'engager des poursuites contre toute personne impliquée dans des reventes non autorisées.

16. DROIT APPLICABLE - TRIBUNAL COMPÉTENT

16.1. Le contrat est régi par la loi italienne, y compris les usages du secteur auquel Ceramica Sant'Agostino S.p.A appartient.

16.2. Pour toute controverse issue du contrat de fourniture, tant de la part de Ceramica Sant'Agostino S.p.A que de celle de l'Acquéreur, c'est le Tribunal de Ferrare qui détient la compétence exclusive. Ceramica Sant'Agostino S.p.A. peut dans tous les cas porter l'affaire devant d'autres tribunaux.

